



Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers
de la Pharmacie, LABM, Cuir et Habillement
7, passage Tenaille – 75014 PARIS
01 40 52 85 60 - fopharma@wanadoo.fr
www.fo-pharma-cuir-habillement.com

COMMUNIQUE

L'ordonnance rendue par le Conseil d'Etat en date du 14 février 2013 suspend l'exécution de l'article L. 5125-34 du Code de la Santé Publique qui limite le commerce électronique aux seuls médicaments d'accès direct. Par conséquent, la vente sur internet de médicaments par les pharmacies d'officine s'étend désormais à l'ensemble des médicaments qui ne sont pas soumis à prescription médicale.

La Fédération nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie dénonce la banalisation du médicament et attire l'attention des Pouvoirs Publics sur le risque sanitaire avéré, étant donné les dangers d'une automédication mal encadrée. Si le médicament n'est pas un produit de consommation banal, la pharmacie n'est pas davantage un commerce comme un autre !

A l'évidence, l'acte pharmaceutique peut difficilement être garanti dans le cadre du commerce électronique, faute d'un réel échange bilatéral entre le professionnel qualifié et le client. Si la délivrance se limite à quelques clics sur le site web de l'officine immédiatement suivis de l'expédition postale des médicaments, quid du monopole pharmaceutique ?

Cette décision donne malheureusement une piètre image de la pharmacie d'officine. L'effet déjà constaté est d'inciter la grande distribution à revendiquer à nouveau le commerce des médicaments, ce que certains n'ont pas hésité à faire dès le lendemain de la décision du Conseil d'Etat.

Une fois encore, les appétits insatiables de quelques-uns font courir un danger non seulement au secteur officinal mais aussi aux consommateurs, ce que nous condamnons vigoureusement.

La Fédération nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie invite donc les professionnels à se saisir de cette question afin de replacer la mission de santé publique au centre des préoccupations de chacun.

Fait à Paris, le 23 février 2013

Olivier CLARHAUT,
Secrétaire fédéral FO Pharmacie pour l'Officine
officine.fopharmacie@gmail.com
06 82 05 67 96